

Article 12 : Tarifs et paiement
Voir PJ

Je soussigné,Père, mère, représentant légal * (rayez les mentions inutiles) de l'enfant (Nom prénom) atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs et m'engage, sans réserve à le respecter.

Fait à....., le

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

- La fiche de renseignements signée,
- L'attestation d'assurance extrascolaire
- La photocopie du carnet de santé + la fiche sanitaire de liaison
- Le règlement intérieur signé
- L'attestation allocataire C.A.F, justificatif ATL (aide aux temps libres) le cas échéant



**REGLEMENT INTERIEUR
ACCUEILS COLLECTIFS de MINEURS
Centre Audrey Bartier**

*Centre SocioCulturel Audrey BARTIER, association Loi 1901, siège social,
42, rue du Baston - BP 14 - 62930 WIMEREUX
Courriel : secretariat@cscwimereux.org Internet : www.cscwimereux.org*

Article 1 : Généralités

Le centre SocioCulturel Audrey Bartier met en place différents accueils collectifs de mineurs, situés :

- CSC 42 rue du Baston : capacité d'accueil : 200
- Ecole Fabre d'Eglantine rue du Baston : capacité d'accueil : 50
- Ecole Kergomard, rue Wimet : capacité d'accueil : 50
- Ecole Pasteur, rue du Baston : capacité d'accueil : 70
- CAJ avenue du Marechal Foch : capacité d'accueil : 50

Les enfants de 3 à 17 ans habitants la commune de Wimereux ou non, à jour des vaccinations et de leur adhésion individuel ou familial peuvent y être accueillis.

Les enfants de moins de 3 ans ne seront pas accueillis durant les vacances scolaires et le mercredi.

Les enfants de moins de 3 ans seront accueillis en périscolaire si l'enfant est scolarisé.

Article 2 : Jours et Horaires d'ouverture

Les accueils de loisirs fonctionnent selon les modalités suivantes

3/6ans	Kergomard	Fabre d'églantine	Pasteur
Périscolaire	Lundi au vendredi 7H30-8H30 11H30-13H30 16H30-17H30	Lundi au vendredi 7H30-8H30 11H30-13H30 16H30-17H30	Lundi au vendredi 16H30-18H30
Vacances scolaires	Lundi au vendredi 8H30-12H 13H30-17H30 Journée complète le jeudi <u>Période</u> : Hiver et Printemps-Juillet ou Aout	Lundi au vendredi 8H30-12H 13H30-17H30 Journée complète Le jeudi <u>Période</u> : Toussaint- Noël- Juillet ou Aout	Lundi au vendredi 8H30-12H 13H30-17H30 Journée complète Le jeudi <u>Période</u> : Juillet - Aout
Mercredi		8H30-12H 13H30-17H30	

Article 9 : Accueil spécifique

Un projet individualisé peut être proposé en partenariat avec la famille et les institutions accompagnant la famille afin de répondre au mieux aux besoins des enfants ou des jeunes.

Article 10 : Respect des personnes, des locaux, du matériel

Pour permettre à l'enfant et au jeune de vivre au mieux les temps consacrés aux ACM, il est important que chacun ait un comportement respectueux des règles de vie.

Le Centre travaille sur un projet autour de la communication bienveillante. Il s'agit de favoriser l'expression des sentiments, des points de vue, de façon non violente.

Les violences physiques et morales (bagarres, insultes, humiliations, moqueries, bizutages) ne seront pas tolérées. Elles pourront être sanctionnées.

Nous favorisons l'écoute et le respect. Nous demandons à chacun de respecter les règles de politesse afin de favoriser les rapports sociaux et d'avoir des échanges respectueux et équilibrés.

On se doit de respecter toutes personnes intervenant dans les accueils de Loisirs, dans l'enceinte du Groupe scolaire, le voisinage et toutes les personnes que l'on rencontre lors des sorties.

Les locaux sont nettoyés quotidiennement et chacun doit s'assurer de laisser un endroit ordonné.

Les enfants et les jeunes participeront au rangement du matériel.

L'achat du matériel est limité et organisé. En cas de détérioration, cet acte pénalisera les futures activités du groupe et engagera votre responsabilité. L'organisateur de l'accueil de loisirs pourra demander le rachat du matériel abîmé par exemple.

En cas de dégradation, l'organisateur pourra faire appel aux assurances des parents.

Article 11 : Assurance

Une assurance « Responsabilité civile » sera souscrite par le centre auprès de Groupama pour couvrir ses risques d'organisateur, le personnel en mission et les locaux. Cette assurance ne couvre que la responsabilité du Centre Audrey Bartier et du personnel pour les dommages qu'ils pourraient causer à autrui.

Les parents devront assurer leurs enfants à la pratique d'activités extrascolaires.

6/17 ans	CSC	CAJ
Périscolaire	Lundi au vendredi 11H30-13H30	Lundi au vendredi 15H30-17H30 ou 16H30-18H30
Vacances scolaires	Lundi au vendredi 8H30-12H 13H30-17H30 Journée complète Le jeudi <u>Période :</u> Toussaint- Noël- Hiver-Printemps Juillet- Aout Public : 11/13 ans	Lundi au vendredi 8H30-12H 13H30-17H30 Journée complète Le jeudi <u>Période :</u> Toussaint-Noël Hiver-Printemps Juillet-Aout
Mercredi	8H30-12H 13H30-17H30	13H30-17H30 Ponctuellement Le samedi et Dimanche

Les enfants peuvent être accueillis (sous conditions) dès 7h30 et jusque 18h30 en garderie. Une restauration sur place est proposée moyennant une participation financière et inscription.

Les enfants peuvent quitter l'accueil accompagné par l'un de ses parents (ou d'une personne bénéficiant de l'autorité parentale), ou par une tierce personne dûment autorisée par eux sur la fiche d'inscription ou sur autorisation écrite remise par eux à la directrice de l'accueil de loisirs, ils peuvent éventuellement être autorisés à rentrer seuls (à partir de 6 ans) sur autorisation de la famille sur la fiche d'inscription.

Les parents sont tenus de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture.

Les enfants sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation dès lors que leur présence a été signalée. La responsabilité des accueils de Loisirs s'arrêtant au plus tard à 18H30 ; sauf dans le cas d'une activité exceptionnelle où vous serez prévenus par la Direction.

ATTENTION Pour l'accueil de Loisirs Kerqomard en période estivale : Jours de marché Les mardis et vendredis : jours de marché. Il y a une interdiction de circuler et de stationner ces jours de 7h à 15h, rue Pierre-André Wimet. Nous vous conseillons de vous garer sur le parking des jardins de la Baie Saint Jean rue St Adrienne et de traverser le jardin où vous garer près de l'avenue François Mitterrand et d'emprunter à pieds l'impasse CAPLIER pour accéder à l'Accueil de Loisirs.

Article 3 : Inscriptions et Règlement

Chaque année, les familles doivent remplir un dossier administratif et sanitaire. Ce dossier est à remettre à **l'inscription**.

Ce dossier est obligatoire et doit être complet. Toute modification des informations sur le dossier d'inscription doit être signalée.

Aucun enfant ne sera accepté sur l'accueil de loisirs en l'absence de dossier d'inscription correctement et complètement renseigné. (Voir ci-après les pièces à fournir)

Tout au long de l'année, par période de fonctionnement, les familles pourront se procurer les plannings des activités proposées pour chaque tranche d'âges.

L'inscription s'effectue à la semaine, en journée complète ou en demi-journée. Lorsque l'inscription se fait en demi-journée, préciser matin ou après midi. En périscolaire et extrascolaire (mercredis/samedis) le paiement s'effectue au trimestre.

Le jeudi est systématiquement une journée complète (pique nique) même pour les inscriptions à mi temps.

Le paiement s'effectue le jour de l'inscription. **Aucune réservation possible**

L'inscription se fera **obligatoirement 15 jours avant le démarrage de la semaine d'activités des enfants ou du jeune.**

Article 4 : Activités et encadrement

L'ensemble des activités organisées par l'accueil de loisirs sera conduit selon les normes fixées par la législation Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Les enfants auront le choix parmi les activités qui seront proposées par l'équipe d'animation.

Il est convenu, sauf avis médical contraire, que les enfants pourront participer à des activités aussi bien récréatives, que culturelles ou physiques. Les activités sportives sont limitées à l'initiation ou à la découverte d'un sport, en aucun cas à un quelconque entraînement ou compétition.

En ce qui concerne les sorties, les enfants et les jeunes seront amenés à emprunter les transports en commun, ainsi que les véhicules (mini-bus et voitures) du centre conduit par les animateurs eux-mêmes.

Une tenue adéquate est nécessaire pour certaines activités, sorties diverses (les chaussures fermées sont recommandées). L'équipe se réserve le droit de ne pas prendre un enfant en activité s'il ne remplit pas les conditions (il en va de la sécurité de l'enfant)

Le coût de sorties et des activités est compris dans le tarif de la semaine ou trimestre.

Les activités extérieures ou les sorties peuvent être modifiées selon le temps et en fonction du nombre de participants.

Article 5 : Repas / Gouters

Le gouter doit être fourni par la famille. Le centre travaillant sur le projet « bien manger, bien bouger, bien grandir » il est demandé de veiller à l'équilibre du gouter, de favoriser les fruits, l'eau, les produits laitiers, le pain plutôt que les gouters industriels sucrés ou salés (chips et sodas sont déconseillés pour le gouter).

Le Centre propose un temps de restauration collective. Les repas sont fournis par la société Dupont restauration et sont facturés 4€. Il est indispensable de commander les repas au minimum le jeudi de la semaine précédente.

Pour le pique-nique, il est conseillé de le fournir dans un sac isotherme, prévoir de l'eau en quantité suffisante, éviter les boissons sucrées ; sandwiches ou salades.

En cas de maladie, il est possible d'annuler le repas en prévenant avant 11h la veille (certificat médical à fournir obligatoirement)

Il appartient aux familles, par le biais de la fiche annuelle de renseignements, de faire connaître à l'équipe d'animation toutes allergies d'un enfant.

Article 6 : Absences

Pour annuler une inscription, vous devez prévenir l'accueil une semaine à l'avance. En cas de force majeure (maladie) l'annulation de l'enfant ne sera prise en compte que sur présentation d'un certificat médical.

Article 7 : Pertes et vol

En raison des risques de perte, de détérioration ou d'accident, il est demandé aux parents de marquer les habits de leurs enfants, et d'éviter tout vêtement ou objet de valeur.

Le Centre décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des objets de valeur ou non qui pourraient être introduits dans l'accueil de loisirs.

Article 8 : Soins

Aucun médicament ne saurait être administré à l'enfant, même en cas de traitement médical ou de présentation d'une ordonnance.

Les enfants malades ne seront pas acceptés.

